

Conseil d'Administration
Mardi 30 mai 2017
Salle CAILLEMER
Délibérations

Délibérations signées.	Pages
Délibération n° D-2017-05-01-Ins : Approbation du procès-verbal du 7 mars 2017.	2
Délibération n° D-2017-05-02-Fin : Budget rectificatif	3
Délibération n° D-2017-05-03-Fin : Prêts entre bibliothèques universitaires	29
Délibération n° D-2017-05-04-Ins : Elections COMUE – modalités de désignation des grands électeurs	32
Délibération n° D-2017-05-05-Sco : Feuilles de coût pour la formation continue	33
Délibération n° D-2017-05-06-Acc : Conventions	42
Délibération n° D-2017-05-07-Fin : Participation aux frais de formation, de séjour et de mobilité accordées sur les crédits Agence universitaire de la Francophonie 2017	46
Délibération n° D-2017-05-08-Fin : Don de « 6 ^{ème} immobilier » pour « opéra COSI FAN TUTTE »	48
Délibération n° D-2017-05-09-Fin : Don de « Crédit agricole centre-est » pour « opéra COSI FAN TUTTE »	49

Délibération n° D2017-05-01-ins
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3
en séance du 30 mai 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n°D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Vu la délibération n°D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Sur proposition de M. le Président de l'université Jean Moulin Lyon3 ;

Après en avoir délibéré,

Décide

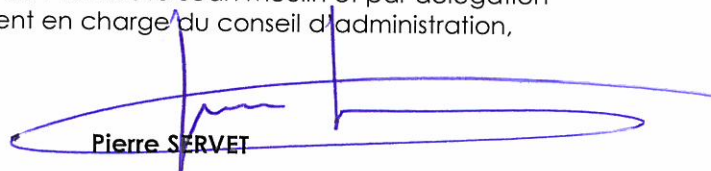
- d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du : **7 mars 2017**.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 31 mai 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-Président en charge du conseil d'administration,



Pierre SERVET

Délibération n° D2017-05-02-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3
en séance du 30 mai 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et R. 719-51 et suivants ;
Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Sur proposition de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver la décision budgétaire rectificative n° 1 du budget de l'établissement pour l'exercice 2017.

Article 1^{er} : Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1213 équivalents temps plein (ETP) sous plafond État et 155 ETP hors plafond État
- 113 897 941€ d'Autorisation d'engagement dont :
 - 93 293 937 € personnel
 - 15 730 343 € fonctionnement
 - 4 873 661 € investissement
- 113 570 206€ de crédits de paiement :
 - 93 293 937 € personnel
 - 15 739 172 € fonctionnement
 - 4 537 097 € investissement
- -2 754 059 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 2 310 584 € de variation de trésorerie
- 53 622 € de résultat patrimonial
- 1 688 561 € de capacité d'autofinancement
- - 2 754 059 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

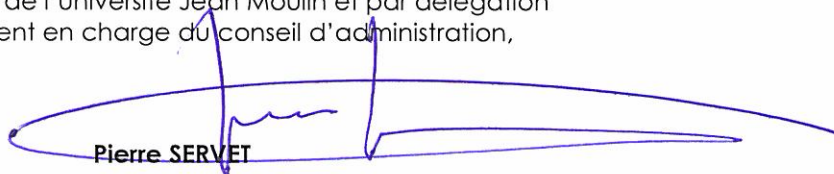
La décision budgétaire modificative n° 1 peut être consultée, dans son intégralité, à la direction des affaires financières.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	22
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 31 mai 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-Président en charge du conseil d'administration,



Pierre SERVET



Direction des Affaires Financières

PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N°1 EXERCICE 2017

Conseil d'administration du 30 mai 2017

Sommaire

Note de présentation de l'ordonnateur	1
Tableau 1 : Autorisations d'emploi	3
Tableau des emplois	4
Tableau 2 : Autorisations budgétaires	5
Tableau 3 : Dépenses par destination et des recettes par origine	
Tableau des dépenses par destination BR1	6
Tableau des dépenses par destination version consolidée	7
Tableau des recettes par origine BR1	8
Tableau des recettes par origine version consolidée	9
Tableau récapitulatif des crédits par service, composante et laboratoire	10
Tableau 4 : Equilibre financier	11
Tableau 5 : Opérations pour le compte de tiers	12
Tableau 6 : Situation patrimoniale	13
Tableau 7 : Plan de trésorerie	15
Tableau 8 : Opérations sur recettes fléchées	16
Tableau 9 : Opérations pluriannuelles	17
Tableau 10 : tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation	18
Tableau de synthèse budgétaire et comptable	20
Tableau relatif aux moyens des UMR	21

LETTRE DE CADRAGE DU BUDGET RECTIFICATIF n°1

Le Budget Rectificatif présenté au Conseil d'administration du 30 mai 2017 est le premier de l'exercice 2017, il a la particularité de présenter, d'une part, la reprogrammation des Opérations Pluri-Annuelles (OPA) et d'autre part, des opérations de transfert d'enveloppes, de rattachement positif ou négatif de recettes et de prélèvement sur le fonds de roulement.

La reprogrammation des OPA, un nouveau principe GBCP

Avant l'entrée en vigueur du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, dite GBCP (décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012), le code de l'éducation prévoyait expressément une exception au principe d'annualité des crédits. En effet l'article R719-57 précisait que « l'ordonnateur peut toutefois reporter sur l'exercice budgétaire tout ou partie des crédits relatifs aux tranches annuelles non exécutées des programmes pluriannuels d'investissement et des contrats de recherche pluriannuels en cours. Le montant des reports est porté à la connaissance du conseil d'administration à l'occasion de la première modification budgétaire de l'exercice ».

La GBCP porte, quant à elle, une logique de programmation des activités et, en ce sens, toute activité qui fait l'objet d'un financement sur plusieurs exercices doit faire l'objet d'une programmation budgétaire sur la durée du financement. La budgétisation se fait alors par tranche annuelle.

Par conséquent si la prévision de réalisation de la dépense est bien évaluée pour chaque tranche annuelle, les reports de crédits n'ont donc plus lieu d'être. Par contre, si la prévision venait à être inexacte du fait de l'avancée plus ou moins rapide du projet, il est alors possible et même souhaitable de procéder à une reprogrammation sur les différentes années d'exécution de cette opération. Les reports deviennent donc marginaux et n'auront vocation à s'opérer que pour les seules opérations qui n'auront pas pu être reprogrammées en cours d'année. Feront ainsi l'objet d'un report, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement dont la consommation était prévue mais qui, pour diverses raisons, n'a pas eu lieu.

La reprogrammation s'inscrit normalement dans le cadre d'un Budget Rectificatif de fin d'année, il s'agit de diminuer sur l'exercice en cours les Autorisations d'Engagement (AE) et les Crédits de Paiement (CP) dont la consommation n'est finalement pas prévue et les reprogrammer dans le budget N+1.

Les Autorisations d'Engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées par l'établissement.

Les Crédits de Paiement représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement.

Le calendrier de fin d'exercice 2016 avec la bascule SIFAC en mode GBCP ne nous a pas permis de prendre en charge cette reprogrammation, elle est ainsi portée dans ce premier BR au même titre que des reports.

Les reports de crédits et la reprogrammation représentent un volume de dépenses de – 793 629 euros et des recettes à hauteur de 439 551 euros. Ils concernent essentiellement les laboratoires de recherche (-31%), le service général des relations internationales (4%) et la DIRPAT (127%).

Ils se traduisent donc par un solde positif de 1 233 180 euros.

Ce solde positif s'explique par un décalage de trésorerie entre le niveau de dépense prévu au titre de 2017 et le niveau d'encaissement attendu, cela est caractéristique de la vie des opérations pluriannuelles.

Les autres opérations rectificatives correspondent essentiellement à des réajustements compte tenu de la réalité des activités.

- Dans un principe de sincérité, certaines recettes inscrites au budget initial ont fait l'objet d'un rattachement négatif de – 234 000 euros pour les composantes et - 91 462 euros pour les services centraux, généraux et communs.
- Par ailleurs, des recettes nouvelles sont enregistrées, elles représentent 124 300€ pour les composantes, 1 167 093€ pour les services centraux, généraux et communs, et 84 024 euros pour le service de la Recherche.
Ces recettes sont issues pour l'essentiel de nouveaux projets de colloques, contrats de recherche, conventions de formation continue ou en alternance, du dénouement de produits à recevoir relatifs à des AOT, de l'écart positif de la dernière notification de la Subvention pour charge de service public par rapport au budget initial.
- Des réallocations d'AE et de CP entre enveloppes ont été opérées, qui tiennent compte d'un réajustement des besoins. Une vigilance a néanmoins été observée pour que les transferts de l'investissement vers l'une ou l'autre des enveloppes fonctionnement et masse salariale n'aient pas d'impact sur le résultat qui reste positif.
Une correction a également été opérée au niveau des recettes. En effet, au budget initial, un montant de 3 397 794 € de droits d'inscription étudiants avait été imputé sur des financements publics alors que ce sont des recettes propres.
- Par ailleurs certains besoins nouveaux en investissement qui ne font pas l'objet de recettes de subvention sont financés par prélèvement sur le fonds de roulement.

En ce qui concerne le détail par enveloppe :

L'enveloppe de fonctionnement a augmenté de 627 713 € en AE et 524 642 € en CP

L'enveloppe de masse salariale a augmenté de 914 948 €. Cette augmentation s'explique par des besoins liés à la mise en œuvre de nouvelles activités de formation (continue, en alternance, courtes, etc) et de recherche qui induisent des besoins d'accompagnement ponctuel (CDD horaires, vacations). Elle introduit aussi une augmentation sensible liée au coût supplémentaire lié à la Réforme PPCR, au recrutement d'un médecin de prévention dont la charge initiale était prévue en fonctionnement, au retour non prévu d'agents en disponibilité, en congé parental et congé sans solde.

L'enveloppe d'investissement a augmenté de 500 811 € en AE mais a diminué de 935 843 € en CP. En effet, des modifications importantes ont été effectuées sur le programme pluriannuel d'investissement (PPI), comme cela se traduit dans le tableau 9 (page 18). Ces aménagements s'expliquent de plusieurs manières.

Le PPI tel qu'il avait été présenté lors du budget initial a eu vocation à voir sa programmation 2017, 2018 et au-delà évoluer puisque le niveau exact de réalisation des dépenses et des recettes de l'exercice 2016 est connu.

Si les opérations conservent toujours la même enveloppe, des réajustements ont été effectués sur la programmation des engagements, des décaissements et des encaissements en fonction de l'avancée réelle et prévisible des travaux.

Toutes ces modifications conduisent à ajouter 2 043 472 € d'autorisations d'engagement, et 503 747 € en crédits de paiement ; les recettes sont augmentées de 1 489 507 €.

Au final, ce budget rectificatif se traduit par un résultat positif de 49 917 € et une capacité d'autofinancement du même montant. Le solde budgétaire est de 985 760 €. Enfin un abondement du fonds de roulement généré par les opérations décrites ci-dessus est de 985 760€. Quant au solde cumulé de trésorerie, il subit un impact positif de 985 760 € par rapport au budget initial.

Document communiqué

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	1213	155	1368
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1213	155	1368

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISES PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale
	1200,18	1215,7	81 147 719	127,52	115,5	4844252
1 - TITULAIRES	874,28	904	68 489 457	0	0	0
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion, dont CAP, déconcentrés dans l'organisme)	0	0	-	0	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	874,28	904	68 489 457	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	874,28	904	68 489 457	0	0	0
. Titulaires État détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)		0	-	0	0	0
. Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	874,28	904	68 489 457	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	-	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes remboursées	0	0	-	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme- MAD sortantes remboursées	0	0	-	0	0	0
2 - NON TITULAIRES	325,9	311,7	12 658 262	127,52	115,5	4844252
* Non titulaires de droit public	325,9	311,7	12 658 262	122,72	115,5	4774554,5
- en fonction dans l'organisme :	325,9	311,7	12 658 262	122,72	115,5	4774554,5
. Contractuels sous statut :	325,9	311,7	12 658 262	122,72	115,5	4774554,5
o CDI	40,38	41,5	1 612 844	8,95	11,7	296142
o CDD	285,52	270,2	11 045 418	113,77	103,8	4478412
. Contractuels hors statut :	0	0	0	0	0	0
o CDI	0	0	0	0	0	0
o CDD	0	0	0	0	0	0
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0
* Non titulaires de droit privé	0	0	0	4,8	0	69697,5
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	4,8	0	69697,5
o CDI	0	0	0	0	0	0
o CDD	0	0	0	4,8	0	69697,5
- en fonction dans une autre personne morale	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES				0	0	0
4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT						
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)						
5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES						
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur						
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur						

ETPT	ETP	masse salariale
1327,7	1331,2	85 991 971
874,28	904	68 489 457
0	0	-
874,28	904	68 489 457
874,28	904	68 489 457
0	0	-
874,28	904	68 489 457
453,42	427,2	17 502 514
448,62	427,2	17 432 817
448,62	427,2	17 432 817
448,62	427,2	17 432 817
49,33	53,2	1 908 986
399,29	374	15 523 830
0	0	-
0	0	0
0	0	0
0	0	0
4,8	0	69697,5
4,8	0	69697,5
0	0	0
4,8	0	69697,5
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du BR1 2017

Budgetrectificatif n°1 - I 2017

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	489		489
		CDI	4,5		4,5
	Non permanents	CDD	159	8	167,0
S/total EC			653	8	661
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	412		412
		CDI	42		42
	Non permanents	CDD	106	147	253
S/total Biatoss			560	147	707
Totaux			1 213	155	1 368
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 213		Plafond global des emplois voté par le CA

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé

TABLEAU 2 DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES BR1 - 2017

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses						
	Budget Initial		Budget rectificatif		Budget Modifié	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	92 378 989	92 378 989	914 948	914 948	93 293 937	93 293 937
dont contribution employeur au CAS pension	21 415 064	21 415 064	3 193 785	3 193 785	24 608 849	24 608 849
Fonctionnement	15 102 630	15 214 530	627 713	524 642	15 730 343	15 739 172
Investissement	4 372 850	5 472 940	500 811	-935 843	4 873 661	4 537 097
TOTAL DES DEPENSES	111 854 469	113 066 459	2 043 472	503 747	113 897 941	113 570 206
SOLDE BUDGETAIRE (Excédent) = Recettes - Crédits de paiement				985 760		

Recettes			
Budget Initial	Budget rectificatif	Budget Modifié	
108 647 972	1 337 103	109 985 075	Recettes globalisées
87 999 978	529 867	88 529 845	Subvention pour charges de service public (SCSP)
76 500	26 250	102 750	Autres financements de l'Etat
637 000	-637 000	0	Fiscalité affectée
7 728 809	-3 987 652	3 741 157	Autres financements publics
12 205 685	5 405 638	17 611 323	Recettes propres
678 668	152 404	831 072	Recettes fléchées
0	0	0	Financements de l'Etat fléchés
678 668	152 404	831 072	Autres financements publics fléchés
0	0	0	Recettes propres fléchées
109 326 640	1 489 507	110 816 147	TOTAL DES RECETTES
3 739 819		2 754 059	SOLDE BUDGETAIRE (Déficit) = Recettes - Crédits de paiement

Tableau 3 des dépenses par destination BR1 - 2017

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Le tableau des dépenses par destination présente les prévisions d'engagements de dépenses et les prévisions de paiements par enveloppes (fonctionnement, personnel, investissement) et par destinations LOLF. Il renseigne donc sur la finalité des dépenses envisagées. Il s'agit de la mise en oeuvre budgétaire de la stratégie de l'établissement à travers ses missions et activités.

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	914 948	914 948	645 317	538 876	500 811	-935 843	2 061 076	517 981
Formation initiale et continue	452 274	452 274	-130 930	-191 180	-1 419	-1 419	319 925	259 675
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	480 000	480 000	-83 143	-83 143			396 857	396 857
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	-27 726	-27 726	-47 787	-108 037	-1 419	-1 419	-76 932	-137 182
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat							0	0
D105 - Bibliothèques et documentation	-30 000	-30 000	28 500	28 500			-1 500	-1 500
D111 - Recherche en SHS	37 569	37 569	332 376	332 376	1 750	1 750	371 695	371 695
D113 - Diffusion des savoirs et musées							0	0
D114 - Immobilier			170 707	54 516	449 080	-1 006 345	619 787	-951 829
D115 - Pilotage et support	455 105	455 105	244 664	314 664	51 400	70 171	751 169	839 940
D2 Étudiants	0	0	-17 604	-14 234	0	0	-17 604	-14 234
D201 - Aides directes aux étudiants			-52 682	-49 312			-52 682	-49 312
D202 - Aides indirectes			40 000	40 000			40 000	40 000
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives			-4 922	-4 922			-4 922	-4 922
D3 Autres programmes								
Total	914 948	914 948	627 713	524 642	500 811	-935 843	2 043 472	503 747

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)		985 760
-----------------------------	--	---------

Tableau 3 des dépenses par destination version consolidée (BI+BR)

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Le tableau des dépenses par destination présente les prévisions d'engagements de dépenses et les prévisions de paiements par enveloppes (fonctionnement, personnel, investissement) et par destinations LOLF. Il renseigne donc sur la finalité des dépenses envisagées. Il s'agit de la mise en oeuvre budgétaire de la stratégie de l'établissement à travers ses missions et activités.

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	91 611 335	91 611 335	14 330 844	14 336 303	4 873 661	4 537 097	110 815 840	110 484 735
Formation initiale et continue	63 643 199	63 643 199	4 398 182	4 337 932	831 673	831 673	68 873 054	68 812 804
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	49 542 605	49 542 605	2 264 169	2 264 169	775 692	775 692	52 582 466	52 582 466
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	13 825 157	13 825 157	2 134 013	2 073 763	55 981	55 981	16 015 151	15 954 901
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	275 437	275 437	0	0	0	0	275 437	275 437
D105 - Bibliothèques et documentation	3 431 241	3 431 241	1 193 394	1 193 394	47 000	47 000	4 671 635	4 671 635
D111 - Recherche en SHS	10 727 848	10 727 848	1 627 434	1 627 434	69 351	69 351	12 424 633	12 424 633
D113 - Diffusion des savoirs et musées	110 486	110 486	300	300	0	0	110 786	110 786
D114 - Immobilier	0	0	2 909 065	2 904 774	3 198 280	2 842 945	6 107 345	5 747 719
D115 - Pilotage et support	13 698 561	13 698 561	4 202 469	4 272 469	727 357	746 128	18 628 387	18 717 158
D2 Étudiants	1 682 602	1 682 602	1 399 499	1 402 869	0	0	3 082 101	3 085 471
D201 - Aides directes aux étudiants	0	0	679 704	683 074	0	0	679 704	683 074
D202 - Aides indirectes	203 739	203 739	141 000	141 000	0	0	344 739	344 739
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 478 863	1 478 863	578 795	578 795	0	0	2 057 658	2 057 658
D3 Autres programmes	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	93 293 937	93 293 937	15 730 343	15 739 172	4 873 661	4 537 097	113 897 941	113 570 206

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)	0
-----------------------------	---

Tableau 3 Recettes par origine de financement BR1 - 2017

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Le tableau des recettes par origine présente les prévisions d'encaissements des recettes globalisées et des recettes fléchées selon le type de financeur.

		Recettes globalisées BR 1					Recettes fléchées BR1			Total BR
		Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
FD010	Subvention pour charges de service public	529 867								529 867
FD020	Droits d'inscription				-4 145 898	4 136 646				-9 252
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE					-200 000				-200 000
FD040	Taxe d'apprentissage									0
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR					137 970				137 970
FD060	Valorisation									0
FD070	ANR investissements d'avenir				655					655
FD080	ANR hors investissements d'avenir									0
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région				35 273					35 273
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE									0
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres		26 250		17 318	35 705		152 404		231 677
FD120	Fondations- fonds propres,réserves dons et legs				105 000	16 500				121 500
FD130	Autres recettes					641 817				641 817
		529 867	26 250	0	-3 987 652	4 768 638	0	152 404	0	1 489 507

Solde budgétaire (déficit)

0

Tableau 3 Recettes par origine de financement version consolidée (BI + BR)

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Le tableau des recettes par origine présente les prévisions d'encaissements des recettes globalisées et des recettes fléchées selon le type de financeur.

		Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total budget initial
		Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
FD010	Subvention pour charges de service public	88 529 845	0	0	0	0	0	0	0	88 529 845
FD020	Droits d'inscription	0	0	0	0	4 681 646	0	0	0	4 681 646
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE	0	0	0	0	8 557 541	0	0	0	8 557 541
FD040	Taxe d'apprentissage	0	0	0		637 000	0	0	0	637 000
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR	0	0	0	0	203 088	0	0	0	203 088
FD060	Valorisation	0	0	0	0	23 080	0	0	0	23 080
FD070	ANR investissements d'avenir	0	0	0	129 307	0	0	0	0	129 307
FD080	ANR hors investissements d'avenir	0	0	0	4 952	0	0	0	0	4 952
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région	0	0	0	683 072	0	0	0	0	683 072
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE	0	0	0	117 891	0	0	0	0	117 891
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	0	102 750	0	2 700 935	35 705	0	831 072	0	3 670 462
FD120	Fondations- fonds propres,réserves dons et legs	0	0	0	105 000	16 500	0	0	0	121 500
FD130	Autres recettes	0	0	0	0	3 456 763	0	0	0	3 456 763
		88 529 845	102 750	0	3 741 157	17 611 323	0	831 072	0	110 816 147

Solde budgétaire (déficit)

2 574 059

Dépenses BR1 par CRB

Budget	Dépenses CRB							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
900 - Services Centraux	842 583	842 583	291 000	291 000	-23 000	-23 000	1 110 583	1 110 583
901 - Faculté de Droit	-91 399	-91 399	28 198	28 198	1 300	1 300	-61 901	-61 901
902 - IAE	122 758	122 758	-46 300	-46 300	0	0	76 458	76 458
903 - IUT							0	0
904 - Faculté des Langues							0	0
905 - Faculté des Lettres et Civilisations	21 341	21 341	-2 194	-2 194	1 581	1 581	20 728	20 728
906 - Faculté de Philosophie							0	0
908 - Bibliothèque universitaire	-30 000	-30 000	30 000	30 000	0	0	0	0
910 - Gouvernance	13 200	13 200	13 200	13 200	83 800	95 571	110 200	121 971
913 - Recherche	37 143	37 143	191 247	191 247	450	450	228 840	228 840
914 - RI et Francophonie	-678	-678	-99 287	-86 167	-12 400	-12 400	-112 365	-99 245
915 - Gestion des sites	0	0	170 707	54 516	449 080	-999 345	619 787	-944 829
916 - Scolarité et vie Etudiante	0	0	51 142	51 142	0	0	51 142	51 142
Total	914 948	914 948	627 713	524 642	500 811	-935 843	2 043 472	503 747

Recettes BR1 par CRB

Budget	Recettes					
	Subvention pour charge de service public SCSP	Autres financements publics	Recettes propres	Autres financement de l'Etat	Autres financement publics fléchés	TOTAL
900 - Services Centraux	389 867	-3 397 794	3 467 794			459 867
901 - Faculté de Droit		52 500	-174 700			-122 200
902 - IAE		-867	55 000			54 133
903 - IUT		-23 820	23 820			0
904 - Faculté des Langues		-70 850	70 850			0
905 - Faculté des Lettres et Civilisations		-134 850	134 850			0
906 - Faculté de Philosophie						0
908 - Bibliothèque Universitaire						0
910 - Gouvernance						0
913 - Recherche		-49 832	194 070	26 250		170 488
914 - RI et Francophonie		12 851	-47 410		152 404	117 845
915 - Gestion des sites	140 000		618 232			758 232
916 - Scolarité et vie Etudiante		-374 990	426 132			51 142
Total	529 867	-3 987 652	4 768 638	26 250	152 404	1 489 507

TABLEAU 4 EQUILIBRE FINANCIER BR1 - 2017

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Le tableau d'équilibre financier présente le besoin de financement de l'établissement en 2017 et les financements prévus.

Le besoin de financement (dépenses) totalise le solde budgétaire et le solde des opérations de trésorerie.

Ce tableau est nécessairement présenté à l'équilibre.

Il permet de déterminer la variation de la trésorerie prévue en 2017.

BESOINS			
	Budget Initial 2017	BR 1	Total
Solde budgétaire (déficit)	3 739 819		2 754 059
Remboursement d'emprunts (capital)			-
Nouveaux prêts (capital)			-
Opérations au nom et pour le compte de tiers	2 454 800		2 454 800
Autres décaissements sur comptes de tiers			-
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	6 194 619	-	5 208 859
Abondement de la trésorerie	-	985 760	-
dont abondement de la trésorerie fléchée		177 859	453 980
dont abondement de la trésorerie non fléchée	-	807 901	-
TOTAL des besoins	6 194 619	985 760	5 208 859

FINANCEMENTS			
Budget Initial 2017	BR 1	Total	
-	985 760		Solde budgétaire (Excédent)
		-	Nouveaux emprunts (capital)
		-	Remboursement de prêts (capital)
2 898 275		2 898 275	Opérations au nom et pour le compte de tiers
		-	Autres encaissements sur comptes de tiers
2 898 275	985 760	2 898 275	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
3 296 344	-	2 310 584	Prélèvement sur la trésorerie
- 50 268		-	dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
3 346 612		2 310 584	dont prélèvement sur la trésorerie non fléchée
6 194 619	985 760	5 208 859	TOTAL des financements

Tableau 5 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Les opérations pour compte de tiers ne sont pas des opérations budgétaires. Elles ne sont donc pas comprises dans le budget de l'établissement. Elles sont gérées uniquement en comptabilité générale.

Il s'agit d'opérations pour lesquelles l'établissement effectue des opérations financières et comptables au profit de tiers sans avoir de marge de manoeuvre ou d'appréciation. Des critères pré-établis permettent à l'Université d'identifier les bénéficiaires et de reverser les fonds perçus.

Opérations	Libellé	Prévisions de décaissements BI	Prévisions de décaissements BR 1	Total prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements BI	Prévisions d'encaissements BR 1	Total prévisions d'encaissements
Bourses AMI	Bourses aide à la mobilité	309 200,00	-	309 200,00	309 200,00	-	309 200,00
Cotisation sécurité sociale		2 145 600,00	-	2 145 600,00	2 459 995,00	-	2 459 995,00
Intérêts consignation					129 080,00		
TOTAL		2 454 800,00	-	2 454 800,00	2 898 275,00	-	309 200,00

Le tableau relatif à la situation patrimoniale présente le budget de l'établissement sous l'angle de la comptabilité générale. Il correspond aux présentations qui étaient effectuées avant la mise en œuvre de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Ce document se veut donc différent du tableau des autorisations budgétaires.

Le compte de résultat prévisionnel présente les dépenses de fonctionnement et de personnel ainsi que les recettes de fonctionnement. Il permet de déterminer que le budget 2017 génère un résultat prévisionnel,,,,, Les dépenses mentionnées dans le compte de résultat prévisionnel sont complétées des dotations aux amortissements et provisions. De la même manière les recettes correspondent à celles du tableau des autorisations budgétaires auxquelles est ajoutée la quote part de reprise des financements rattachés à des actifs. Le compte de résultat prévisionnel permet également de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement, qui mesure les ressources générées par son activité et donc sa capacité à couvrir ses besoins. La CAF de l'exercice représente un surplus potentiel de trésorerie. La CAF permet de dégager des ressources pour financer des dépenses d'investissement.

L'état prévisionnel détaille quant à lui les dépenses et recettes d'investissement .

Compte de résultat prévisionnel							
CHARGES				PRODUITS			
	BI 2017	BR 1 2017	Total		BI 2017	BR 1 2017	Total
Personnel	92 378 989	914 948	93 293 937	Subventions de l'Etat	88 076 478	556 117	88 632 595
dont charges de pensions civiles	21 415 064	-	21 415 064	Fiscalité affectée	637 000	-637 000	-
				Autres subventions	8 390 577	-3 835 248	4 555 329
Fonctionnement autre que les charges de personnel	17 886 469	524 642	18 411 111	Autres produits	13 165 108	5 405 638	18 570 746
TOTAL des charges	110 265 458	1 439 590	111 705 048	TOTAL des produits	110 269 163	1 489 507,00	111 758 670
Résultat prévisionnel (BENEFICE)	3 705	49 917	53 622	Résultat prévisionnel (PERTE)	0	-	-
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	110 269 163	1 489 507	111 758 670	Total équilibre du compte de résultat prévisionn	110 269 163	1 489 507,00	111 758 670

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)			
	Budget initial	BR 1 2017	Total
Résultat prévisionnel de l'exercice	3 705	49 917	53 622
+ dotation aux amortissements, dépréciations et prov	2 671 939		2 671 939
- reprises sur amortissements, dépréciations et provis	1 037 000		1 037 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			-
- produits de cession d'éléments d'actifs			-
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice			-
= capacité d'autofinancement	1 638 644	49 917	1 688 561

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS				RESSOURCES			
	BI 2017	BR 1 2017	Total		BI 2017	BR 1 2017	Total
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	Capacité d'autofinancement	1 638 644	49 917	1 688 561
Investissements	5 472 940	- 935 843	4 537 097	Financement de l'actif par l'Etat			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	16 900		16 900
				Autres ressources	77 577		77 577
Remboursement des dettes financières			-	Augmentation des dettes financières			-
TOTAL des emplois	5 472 940	- 935 843	4 537 097	TOTAL des produits	1 733 121	49 917	1 783 038
Apport au fonds de roulement	0	985 760,00	-	Prélèvement sur fonds de roulement	- 3 739 819	-	- 2 754 059

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Budget initial	BR 1 2017	Total
Variation du fonds de roulement (apport ou prélèvement)	- 3 739 819	985 760	- 2 754 059,00
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulement)	- 443 475	-	- 443 475,00
Variation de la trésorerie (abondement ou prélèvement)	- 3 296 344	985 760	- 2 310 584,00
Niveau du fonds de roulement	1 799 406		2 785 166,00
Niveau du besoin en fonds de roulement	- 9 179 364		- 8 371 591,00
Niveau de la trésorerie	10 978 770		11 156 757,00

TABLEAU 7 PLAN DE TRESORERIE BR1 - 2017

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	13 467 351	28 782 785	19 851 696	11 998 930	26 028 745	19 170 535	8 386 849	24 313 951	19 860 776	15 950 481	29 974 549	22 700 092	- 2 310 584
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	22 621 736	781 252	1 113 238	22 687 321	1 633 634	2 209 697	25 312 037	2 353 098	3 029 196	24 940 030	1 736 381	1 567 456	109 985 075
Subvention pour charges de service public	22 030 440			22 030 440			22 234 482			22 234 482			88 529 844
Autres financements de l'État	40 674						17 076				25 000	20 000	102 750
Fiscalité affectée													-
Autres financements publics		24 000	313 422	33 798	533 437	1 037 500	193 500	737 500	111 000	132 000	532 000	93 000	3 741 157
Recettes propres	550 622	757 252	799 816	623 083	1 100 197	1 172 197	2 866 979	1 615 598	2 918 196	2 573 548	1 179 381	1 454 456	17 611 324
Recettes budgétaires fléchées	152 004	-	-	-	139 000	-	-	540 068	-	-	-	-	831 072
Financements de l'État fléchés													
Autres financements publics fléchés	152 004				139 000			540 068					831 072
Recettes propres fléchées													-
Opérations non budgétaires	37 651	96 616	1 568	1 539	217 085	215	641 775	390 225	1 133 910	166 840	56 219	154 632	2 898 275
Emprunts : encaissements en capital													-
Prêts : encaissement en capital													
Dépôts et cautionnements												129 080	129 080
Opérations gérées en comptes de tiers :	37 651	96 616	1 568	1 539	217 085	215	641 775	390 225	1 133 910	166 840	56 219	25 552	2 769 195
- TVA encaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements		92 760			216 440								309 200
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires	37 651	3 856	1 568	1 539	645	215	641 775	390 225	1 133 910	166 840	56 219	25 552	2 459 995
A. TOTAL	22 811 391	877 868	1 114 806	22 688 860	1 989 719	2 209 912	25 953 812	3 283 391	4 163 106	25 106 870	1 792 600	1 722 088	113 714 422
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	7 495 957	9 701 713	8 840 873	8 630 603	8 830 192	12 785 015	9 935 784	7 693 872	8 000 337	10 864 668	8 895 207	11 192 504	112 866 725
Personnel	7 277 051	9 371 330	7 054 282	6 858 515	6 958 172	11 147 413	6 853 041	7 180 366	6 440 279	8 759 875	8 185 260	7 208 353	93 293 937
Fonctionnement	218 906	314 644	1 626 701	1 706 188	1 542 020	1 167 602	2 597 153	158 587	1 070 058	1 609 793	74 947	2 949 092	15 035 691
Intervention													-
Investissement		15 739	159 890	65 900	330 000	470 000	485 590	354 919	490 000	495 000	635 000	1 035 059	4 537 097
Dépenses liées à des recettes fléchées	-	78 444	19 676	22 782	11 137	9 184	83 326	42 694	71 863	218 134	142 850	3 391	703 481
Personnel													-
Fonctionnement		78 444	19 676	22 782	11 137	9 184	83 326	42 694	71 863	218 134	142 850	3 391	703 481
Intervention													-
Investissement													
Opérations non budgétaires	-	28 800	107 022	5 660	6 600	199 400	7 600	-	1 200	-	29 000	2 069 518	2 454 800
Emprunts : remboursements en capital													-
Prêts : décaissements en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en comptes de tiers :	-	28 800	107 022	5 660	6 600	199 400	7 600	-	1 200	-	29 000	2 069 518	2 454 800
- TVA décaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements		28 800	24 400	4 800	5 000	196 400	7 600		1 200		29 000	12 000	309 200
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires			82 622	860	1 600	3 000						2 057 518	2 145 600
B. TOTAL	7 495 957	9 808 957	8 967 571	8 659 045	8 847 929	12 993 599	10 026 710	7 736 566	8 073 400	11 082 802	9 067 057	13 265 413	116 025 006
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	15 315 434	- 8 931 089	- 7 852 766	14 029 815	- 6 858 210	- 10 783 687	15 927 102	- 4 453 175	- 3 910 294	14 024 068	- 7 274 457	- 11 543 325	- 2 310 584
SOLDE CUMULE (1) + (2)	28 782 785	19 851 696	11 998 930	26 028 745	19 170 535	8 386 849	24 313 951	19 860 776	15 950 481	29 974 549	22 700 092	11 156 767	- 2 310 584

TABLEAU 8 OPERATIONS SUR RECETTES FLECHEES

TPOUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

CRITERES RETENUS POUR DETERMINER SI UNE RECETTE EST FLECHEE

Dans le cadre de l'exécution du Décret 012-1246 du 07/11/2012 dit GBCP et applicable à compter du 01/01/2016, les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe, les recettes sont dites globales.

Par exception, les recettes peuvent être fléchées. Dans ce cas, elles correspondent à des ressources de l'établissement dont l'utilisation est prédéterminée. Elles sont destinées à la réalisation d'opérations ou au financement de certaines natures de dépenses bien identifiées auxquelles sont liées des AE et des CP et ne peuvent faire l'objet d'aucune autre utilisation.

La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes dans le Budget initial et les Budgets Rectificatifs, un suivi particulier en terme de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire et dans le plan de trésorerie.

On les retrouve également dans le tableau d'équilibre financier car elles peuvent expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant, et solliciter des besoins en Trésorerie différents sur plusieurs exercices dus à ce même décalage.

Aussi en application de la définition des recettes fléchées et des recommandations émises dans les Dossiers de Prescriptions Générales (DPG) édictés par le Ministère des Finances, et compte tenu des enjeux budgétaires et financiers, il convient de déterminer des critères pour cartographier les recettes dites fléchées.

Seront considérées comme des recettes fléchées, les recettes regroupant les critères cumulatifs suivants :

- o La recette a une affectation précise dont l'usage spécifique pour l'organisme est défini par le bailleur de fonds
- o L'établissement dispose néanmoins d'une marge de manœuvre pour l'utilisation de ces fonds
- o La recette n'est définitivement acquise à l'organisme que lorsque celui-ci a effectué la dépense correspondante
- o Le seuil comptable à compter duquel ces recettes sont réputées fléchées : 400 K€ HT

Liste des recettes fléchées - version consolidée (BI+BR1) 2017

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		326 389	453 980	814 056	814 056	
Recettes fléchées (b)	695 249	831 072	679 068	0	0	2 205 389
Financements de l'Etat fléchés						
Autres financements publics fléchés	695 249	831 072	679 068			2 205 389
Recettes propres fléchées						
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	368 860	703 481	318 992	0	0	1 391 333
Personnel						
AE=CP						
Fonctionnement						
AE	368 860	694 992	318 992			1 382 844
CP	368 860	703 481	318 992			1 391 333
Intervention						
AE						
CP						
Investissement						
AE						
CP						
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	326 389	127 591	360 076	0	0	814 056

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)						0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	326 389	453 980	814 056	814 056	814 056	814 056

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)<=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)<=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(9)
PALSE	245 600	62 490	54 585	30 706	155 441	186 147	62 490	54 585	30 706	155 441	186 147	4 868	-
ANR	87 252	76 169	48 582	5 442	19 411	24 853	76 169	48 582	5 442	19 411	24 853	13 817	-
IUF	648 048	552 789	370 350	45 778	67 500	113 278	552 789	370 350	45 778	67 500	113 278	164 420	-
Région Auvergne Rhône-Alpes	508 256	204 384	234 767	21 338	158 573	179 911	204 384	234 767	21 338	158 573	179 911	93 578	-
CHAIRES	605 000	182 765	129 692	60 307	135 240	195 547	182 765	129 692	60 307	135 240	195 547	279 761	-
EUROPE	370 303	299 253	283 965	-	121 556	121 556	299 253	283 965	-	121 556	121 556	35 218	-
AUTRES	582 275	417 453	282 954	83 501	131 626	215 127	417 453	282 954	83 501	131 626	215 127	84 194	-
total contrats de recherche	3 046 734	1 795 303	1 404 895	247 072	789 347	1 036 419	1 795 303	1 404 895	247 072	789 347	1 036 419	605 420	-
CEDES	517 612	376 171	96 796	-	403 504	403 504	376 171	96 796	-	403 504	403 504	17 312	-
COOPERA	66 000	43 000	37 033	3 819	23 000	26 819	43 000	37 033	5 080	23 000	28 080	2 148	- 1 261
ACCUEIL SUP	60 885	42 435	36 900	- 5 535	12 915	7 380	42 435	36 900	- 5 535	12 915	7 380	16 605	-
ERASMUS	2 263 787	1 107 342	1 089 264	- 45 761	809 787	764 026	1 107 342	1 089 264	- 33 902	809 787	775 885	410 497	- 11 859
Total contrats d'enseignement	2 908 284	1 568 948	1 259 994	- 47 477	1 249 206	1 201 729	1 568 948	1 259 994	- 34 357	1 249 206	1 214 849	446 562	- 13 120
Corniches	1 177 730	1 464 999	1 027 511	117 474	118 526	236 000	1 465 000	962 882	165 776	-	165 776	- 85 781	134 853
Parc à vélo	64 905	50 000	50 000	-	14 905	14 905	50 000	19 191	30 808	14 905	45 713	-	1
Plan rénovations sanitaires	350 000	-	-	-	157 000	157 000	-	-	-	80 000	80 000	193 000	77 000
Espace Rue	1 200 000	50 000	174 589	-	80 000	80 000	50 000	174 589	-	72 000	72 000	945 411	8 000
Salle Info Pédago	474 000	256 711	219 742	37 525,00	150 000	187 525	256 711	219 742	37 525	150 000	187 525	66 733	-
Réorganisation DNUM	90 000	-	-	-	90 000	90 000	-	-	-	45 000	45 000	-	45 000
Avant corps	2 675 000	655 000	640 000	15 000,00	25 000	40 000	6 555 000	640 000	15 000	25 000	40 000	1 995 000	-
E Factory	3 321 200	108 700	53 414	55 286,00	253 000	308 286	104 080	45 500	59 680	120 200	179 880	2 959 500	136 320
Confort thermique et sanitaire des amphis	670 000	-	-	-	70 000	70 000	-	-	-	70 000	70 000	600 000	-
Climatisation Bureaux aile C	100 000	-	-	-	100 000	100 000	-	-	-	80 000	80 000	-	20 000
Chassis ouvrants dans amphis	165 000	-	-	-	30 000	30 000	-	-	-	30 000	30 000	135 000	-
Couverture des amphis	1 000 000	-	-	-	10 000	10 000	-	-	-	10 000	10 000	990 000	-
Maison du gardien	-	-	-	-	5 000	5 000	-	-	-	5 000	5 000	5 000	-
Plan Campus	3 940 000	3 620 000	3 064 330	555 670,00	285 670	270 000	3 620 000	3 064 330	555 670	300 670	255 000	605 670	15 000
MILC - 1% artistique PUQ	170 458	8 458	8 458	-	162 000	162 000	8 458	3 501	-	18 200	18 200	-	148 757
New Deal	250 000	-	184 207	-	70 705	70 705	-	89 650	-	160 350	160 350	- 4 912	4 912
Salle info pédago	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000	-
Mise en accessibilité	1 184 072	1 289 745	946 354	541,00	65 000	65 541	841 665	896 348	78 964	53 336	132 300	172 177	- 16 753
Agenda d'accessibilité	1 458 100	125 535	99 312	123,00	500 000	500 123	125 535	98 255	-	500 000	500 000	858 665	1 180
Contrôle d'accès	200 000	-	-	-	75 000	75 000	-	-	-	75 000	75 000	125 000	-
GER	2 705 500	-	-	-	592 494	592 494	-	-	-	468 260	468 260	2 113 006	124 234
Total programmes pluriannuels d'investissement	21 295 965	7 629 148	6 467 917	781 619	2 282 960	3 064 579	13 076 449	6 213 988	943 423	1 676 581	2 620 004	11 763 469	698 504
Total	27 250 983	10 993 399	9 132 806	981 214	4 321 513	5 302 727	16 440 700	8 878 877	1 156 138	3 715 134	4 871 272	12 815 451	685 384
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel		1 094 621	769 033	71 699	853 408	925 107	1 094 621	769 033	71 699	853 408	925 107	- 1 694 140	-
Ss total fonctionnement et intervention	5 924 118	2 064 789	1 771 891	121 395,69	1 169 645	1 291 041	2 064 789	1 771 891	134 516	1 169 645	1 304 161	2 861 186	- 13 120
Ss total investissement	21 326 865	7 833 989	6 591 882	788 119	2 298 460	3 086 579	13 281 290	6 337 953	949 923	1 692 081	2 642 004	11 648 404	698 504

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
PALSE	245 600	-	245 600	92 000	35 508	118 092
ANR	87 252	-	87 252	71 350	10 950	4 952
IUF	648 048	-	648 048	471 798	67 500	108 750
Région Auvergne Rhône-Alpes	508 256	-	508 256	-	199 999	308 257
CHAIRES	605 000	-	605 000	300 000	205 000	100 000
EUROPE	370 303	-	370 303	203 667	111 091	55 545
AUTRES	582 275	-	582 275	194 622	252 534	135 119
total contrats de recherche	3 046 734	-	3 046 734	1 333 437	882 582	830 715
CEDES	517 612	-	517 612	-	257 042	260 570
COOPERA	60 000	-	60 000	-	43 000	17 000
ACCUEIL SUP	60 885	-	60 885	-	33 210	27 675
ERASMUS	2 263 787	-	2 263 787	651 462	866 955	745 370
Total contrats d'enseignement	2 902 284	-	2 902 284	651 462	1 200 207	1 050 615
Corniches	1 177 730	1 177 730	-	-	-	-
Parc à vélo	64 905	64 905	-	-	-	-
Plan rénovations sanitaires	350 000	350 000	-	-	-	-
Espace Rue	1 200 000	1 200 000	-	-	-	-
Salle Info Pédago	474 000	474 000	-	-	-	-
Réorganisation DNUM	90 000	90 000	-	-	-	-
Avant corps	2 675 000	2 675 000	-	-	-	-
E Factory	3 321 200	1 821 200	1 500 000	-	-	1 500 000
Confort thermique et sanitaire des amphis	670 000	670 000	-	-	-	-
Climatisation Bureaux aile C	100 000	100 000	-	-	-	-
Chassis ouvrants dans amphis	165 000	165 000	-	-	-	-
Couverture des amphis	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-
Plan Campus	3 940 000	3 940 000	-	-	-	-
MILC - 1% artistique PUQ	170 458	62 458	108 000	-	-	108 000
New Deal	250 000	250 000	-	-	-	-
Salle info pédago	100 000	100 000	-	-	-	-
Mise en accessibilité	1 184 072	909 072	275 000	275 000	-	-
Agenda d'accessibilité	1 458 100	1 338 100	120 000	-	120 000	-
Contrôle d'accès	200 000	200 000	-	-	-	-
GER	2 705 500	2 705 500	-	-	-	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	21 295 965	19 292 965	2 003 000	275 000	120 000	1 608 000

Tableau 10 EPSCP
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Prévision pluriannuelle			Prévision N (BI + BR)										Prévision N+1 et suivantes					
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N*	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouverts les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N*	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
		(1)	(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) -(8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
Corniches	Investissement	1 177 730																
Parc à vélo	Investissement	64 905																
Plan renouveau	Investissement	350 000																
Espace Rue	Investissement	1 200 000																
Salle Info Pédago	Investissement	474 000																
Réorganisation DNUM	Investissement	90 000																
Avant corps	Investissement	2 675 000																
E Factory	Investissement	3 321 200																
Confort thermique et sanitaire des amphis	Investissement	670 000																
Modernisation bureaux	Investissement	100 000																
Châssis ouvrants dans amphis	Investissement	165 000																
Couverture des amphis	Investissement	1 000 000																
Maison du gardien	Investissement	0																
Plan Campus	Investissement	3 940 000																
INICC - 1% artistique	Investissement	170 458																
New Deal	Investissement	250 000																
Salle info pédago	Investissement	100 000																
Mise en accessibilité	Investissement	1 184 072																
Agenda d'accessibilité	Investissement	1 458 100																
Contrôle d'accès	Investissement	200 000																
GER	Investissement	2 705 500																
Total Dépenses d'investissement.1		21 295 965																
PALSE	Personnel																	
	Fonctionnement	245 600																
	Investissement																	
ANR	Personnel																	
	Fonctionnement	87 252																
	Investissement																	
IUF	Personnel																	
	Fonctionnement	648 048																
	Investissement																	
Région Auvergne Rhône Alpes	Personnel																	
	Fonctionnement	508 256																
	Investissement																	
CHAIRES	Personnel																	
	Fonctionnement	605 000																
	Investissement																	
EUROPE	Personnel																	
	Fonctionnement	370 303																
	Investissement																	
AUTRES	Personnel																	
	Fonctionnement	582 275																
	Investissement																	
Total contrat de recherche.2		3 046 734																
CEDES	Personnel																	
	Fonctionnement	496 712																
	Investissement	20 900																
COOPERA	Personnel																	
	Fonctionnement	56 000																
	Investissement	10 000																
ACCUEIL SUP	Personnel																	
	Fonctionnement	60 885																
	Investissement																	
ERASMUS	Personnel																	
	Fonctionnement	2 263 787																
	Investissement																	
Total contrat d'enseignement.4		2 908 284																
	Ss total	0																
	Ss total fonctionnement	5 924 118																
	Ss total	21 326 865																
	TOTAL	27 250 983																
			(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) -(8)	(10)	(11) = (9) + (10)						
			1 464 999	1 027 511	117 474	118 526	236 000	1 465 000	962 882	165 776	0	165 776						
			50 000	50 000	0	14 905	14 905	50 000	19 191	30 808	14 905	45 713						
			0	0	0	157 000	157 000	0	0	0	80 000	80 000						
			50 000	174 589	0	80 000	80 000	50 000	174 589	0	72 000	72 000						
			256 711	219 742	37 525	150 000	187 525	256 711	219 742	37 525	150 000	187 525						
			0	0	0	90 000	90 000	0	0	0	45 000	45 000						
			655 000	640 000	15 000	25 000	40 000	6 555 000	640 000	15 000	25 000	40 000						
			108 700	53 414	55 286	253 000	308 286	104 080	45 500	59 680	120 200	179 880						
			0	0	0	70 000	70 000	0	0	0	70 000	70 000						
			0	0	0	100 000	100 000	0	0	0	80 000	80 000						
			0	0	0	30 000	30 000	0	0	0	30 000	30 000						
			0	0	0	10 000	10 000	0	0	0	10 000	10 000						
			0	0	0	5 000	5 000	0	0	0	5 000	5 000						
			3 620 000	3 064 330	555 670	-285 670	270 000	3 620 000	3 064 330	555 670	-300 670	255 000						
			8 458	8 458	0	162 000	162 000	8 458	3 501	0	18 200	18 200						
			0	184 207	0	70 705	70 705	0	89 650	0	160 350	160 350						
			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
			1 289 745	946 354	541	65 000	65 541	841 665	896 348	78 964	53 336	132 300						
			125 535	99 312	123	500 000	500 123	125 535	98 255	0	500 000	500 000						
			0	0	0	75 000	75 000	0	0	0	75 000	75 000						
			0	0	0	592 494	592 494	0	0	0	468 260	468 260						
			7 629 148	6 467 917	781 619	2 282 960	3 064 579	13 076 449	6 213 988	943 423	1 676 581	2 620 004						
			16 650	16 715	-2 954	71 344	68 390	16 650	16 715	-2 954								

B - Prévisions de recettes

		Prévision	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N	Encaissement prévus en N	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
		(18)					
E-Factory	Financement de						
	Autres	1 500 000	0	0	1 000 000	500 000	0
MILC + 1% artistique PUQ	Financement de	108 000	0	0	108 000	0	0
	Autres						
Mise en accessibilité	Financement de	275 000	275 000	0	0	0	0
	Autres						
Agenda d'accessibilité prog.	Financement de	120 000	0	120 000	0	0	0
	Autres						
Total PPI.1							
PALSE	Financement de						
	Autres	245 600	92 000	35 508	115 000		
	Autres						
ANR	Financement de						
	Autres	87 252	71 350	10 950	4 952		
	Autres						
IUF	Financement de	648 048	471 798	67 500	41 250	26 250	41 250
	Autres						
	Autres						
Région Auvergne Rhône Alpes	Financement de						
	Autres	508 256	0	199 999	186 480	60 888	60 888
	Autres						
CHAIRES	Financement de						
	Autres						
	Autres	605 000	300 000	205 000	100 000		
EUROPE	Financement de						
	Autres	370 303	203 667	111 091	55 545		
	Autres						
AUTRES	Financement de						
	Autres						
	Autres	582 275	194 622	252 534	73 416	48 334	
Total contrat de recherche.2		3 046 734	1 333 437	882 582	576 643	135 472	102 138
CEDES	Financement de						
	Autres	517 612	0	257 042	260 570	0	0
	Autres						
COOPERA	Financement de						
	Autres	66 000	0	43 000	23 000		
	Autres						
ACCUEIL SUP	Financement de						
	Autres	60 885	0	33 210	11 070		
	Autres						
ERASMUS	Financement de						
	Autres	2 263 787	651 462	866 955	745 370		
	Autres						
Total contrat d'enseignement.4		2 908 284	651 462	1 200 207	1 040 010	0	0
	Ss total						
	Ss total autres financements						
	Ss total autres						
TOTAL							

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

*** Recettes propres et recettes propres fléchés

Tableau SYNTHESE BUDGETAIRE ET COMPTABLE - BR1 2017

Etat présenté pour information au CA

Ce tableau permet de comprendre l'articulation entre les grands agrégats financiers traditionnels et les nouveaux indicateurs induits par la comptabilité budgétaire. Ce tableau se présente de façon chronologique en commençant par la situation initiale, puis les flux de l'année 2017 et enfin la situation prévisionnelle résultant de ces flux.

		Compte financier	Reports	BR 1 2017	Budget modifié
Stocks initiaux	Niveau initial de restes à payer	1 600 000		1 600 000	1 600 000
	Niveau initial du fonds de roulement	5 539 225		985 760	6 524 985
	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 5 439 545		- 807 773	- 4 631 772
	Niveau initial de la trésorerie	14 275 114		807 363	13 467 751
	dont niveau initial de la trésorerie fléchée				
	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée				
Flux de l'année	Autorisations d'engagement	19 475 480	-	1 128 524	20 604 004
	Résultat patrimonial	110 269 163	-	- 110 219 246	49 917
	Capacité d'autofinancement	1 638 644	-	49 917	1 688 561
	Variation du fonds de roulement	- 3 739 819		985 760	- 2 754 059
	Opérations bilanciell es non budgétaires	-	-	-	-
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	-			
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	-			
	Cautionnements et dépôts	-			129 800
	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	-	-		
	Variation des stocks				
	Production immobilisée				
	Charges sur créances irrécouvrables				
	Produits divers de gestion courante				
	Décallages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	-	-		
	Ecart entre les produits/ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs				
	Ecart entre les produits/ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours				
	Ecart entre les charges/immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	1 300 000			1 300 000
	Ecart entre les charges/immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	- 1 300 000			- 1 300 000
	Solde budgétaire	- 3 739 819	-	985 760	- 2 754 059
	Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	443 475	- 985 760	-	443 475
	Variation de la trésorerie	- 4 183 294	985 760	985 760	- 2 310 584
	dont variation de la trésorerie fléchée	- 50 268	-		
	dont variation de la trésorerie non fléchée	3 346 612			
	Variation du besoin en fonds de roulement	- 443 475	- 985 760	- 364 298	- 807 773
	Restes à payer	- 1 211 990	-	-	- 1 211 990
Niveau final du fonds de roulement	Niveau final de restes à payer	388 010	-	1 600 000	388 010
	Niveau final du fonds de roulement	1 799 406	-	1 971 520	3 770 926
	Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 5 883 020	- 985 760	- 1 172 071	- 5 439 545
	Niveau final de la trésorerie	10 091 820	985 760	1 793 123	11 157 167
	dont niveau final de la trésorerie fléchée				
	dont niveau final de la trésorerie non fléchée				

Synthèse des moyens prévisionnels des Unités Mixtes de Recherche par tutelle - Année 2017 - Dotations des établissements.

Etat du B.I non modifié dans le cadre du budget rectificatif

	Univ Lyon 2	ENS de Lyon	Univ Lyon 3	CNRS	ECOLE NAT DES TRAVAUX PUBLICS D'ETAT	INSA	Univ Jean Monnet	Ecole des mines de Saint Etienne	ENSAL	EHESS	UNIV AVIGNON PAYS DE VAUCLUSE	UNIV GRENOBLE ALPES	Université Blaise Pascal	Ecole Centrale de Lyon	Univ Lyon 1	TOTAL
UMR 5648 CIHAM	30 640	14 500	15 000	33 750						9 000	14 500					117 390 -
UMR 5600 EVS	19 757	50 500	51 700	93 957	33 000	4 500	44 606	42 400	28 400							368 820 -
UMR 5189 HISOMA	40 239	16 400	30 940	98 700			12 800									199 079 -
UMR 5190 LARHRA	49 536	26 100	19 890	40 000								34 470				169 996 -
UMR 5317 IHRIM	43 467	76 700	11 967	120 000			26 450						22 000			300 584 -
UMR 5205 LIRIS	10 600		0	172 000		NC								NC	NC	182 600 -
Total Moyens	194 239	184 200	129 497	558 407	33 000	4 500	83 856	42 400	28 400	9 000	14 500	34 470	22 000	-	-	1 155 869

Montants validés avec les établissements concernés

Montants prévisionnels

NC Montants Non Communiqués

Délibération n° D2017-05-03-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3
en séance du 30 mai 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu la délibération n°D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Vu la délibération n°D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Vu l'avis favorable du conseil documentaire lors de sa séance du 24 avril 2017 ;
Sur proposition de M. le Président de l'université Jean Moulin Lyon3 ;
Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

La mise en place de la gestion budgétaire et comptable publique oblige les bibliothèques universitaires à repenser leur facturation relative aux prêts entre bibliothèques (PEB) aux écoles doctorales et centres de recherche de l'université Jean Moulin.

En effet, n'ayant plus accès aux factures des bibliothèques qui n'appliquent pas la réciprocité permettant un échange gratuit, le service commun de la documentation (SCD) n'est plus en mesure de fournir des relevés récapitulatifs du coût réel des demandes de PEB de doctorants. Or, ces relevés restent indispensables pour l'élaboration des factures payées par les écoles doctorales.

Dans la même logique, la facturation du service aux établissements demandeurs hors réseau PEB, publics comme privés, doit évoluer car à ce jour, une gratuité est appliquée pour les deux premières demandes.

Décide

- A compter de 2018, la participation des écoles doctorales est portée à 11,10€ par transaction de document demandé par un de leurs doctorants.
- A compter du 1^{er} septembre 2017, une participation d'un montant de 12€ sera facturée aux établissements hors réseau PEB, et ce, dès la première demande.

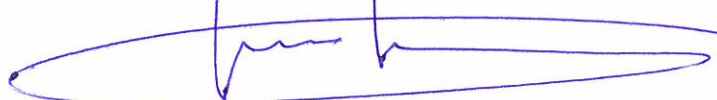
La présente délibération est adoptée à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	18
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	18
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 31 mai 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-Président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET



SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, GÉNÉRALES ET DES ARCHIVES (SAJGA)

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJGA. Page 1 sur 1

EVOLUTION DE LA FACTURATION PEB

La mise en place des nouvelles procédures comptables, ainsi que la nécessité de réduire le coût du prêt entre bibliothèques, incitent à une refonte de la gestion et des tarifs appliqués à ce service.

PEB réalisé pour les doctorants

La mise en place de la GBCP oblige les BU à repenser leur facturation « Peb » aux écoles doctorales et centres de recherche de Lyon 3.

En effet, n'ayant plus accès aux factures des bibliothèques qui n'appliquent pas la réciprocité permettant un échange gratuit, le service n'est plus en mesure de fournir des relevés récapitulatifs du coût réel des demandes de Peb de doctorants. Or, ces relevés restent indispensables pour l'élaboration des factures payées par les écoles doctorales.

En conséquence, les BU doivent faire évoluer leur mode de facturation et proposent de demander aux écoles doctorales une participation de 11,10€ par transaction de document demandé par un de leurs doctorants.

Ces 11,10€ résultent de la liquidation suivante (base 2015) :

Le montant total des versements effectués par les centres, aux BU, s'élevait à 1460,80€ pour 187 transactions de Peb, soit un coût moyen d'environ 7,80€ par transaction (ce coût résulte directement de la facturation effectuée par les bibliothèques prêteuses).

S'y ajoutent les frais postaux d'environ 4,80€ par retour d'ouvrage (10 000€ / 2071 transactions annuelles).

Les doctorants participent directement à ces frais à hauteur de 1,50€ par document demandé.

L'évolution du dispositif serait la suivante :

Le coût total moyen d'un PEB est de 12,60€ (7,80€ en moyenne facturés par la bibliothèque prêteuse + 4,80€ de frais postaux).

Répartition des frais d'un PEB	Jusqu'à 2017	A compter de 2018
Versement des centres et laboratoires	7,80 €	11,10 €
Paielement des doctorants	1,50 €	1,50 €
Reste à charge pour les BU	3,30 €	0,00 €
TOTAL	12,60 €	12,60 €

Recettes hors réseau SUPEB

Dans la même logique, la facturation du service aux établissements demandeurs mais hors réseau Supeb, publics comme privés, doit évoluer.

Jusqu'à ce jour, l'établissement pratique la gratuité avec les établissements publics et les établissements privés (cabinets d'avocats, bibliothèques d'établissements privés, laboratoires....) ne sont facturés qu'à partir de la troisième demande. Cette solution avait été retenue afin de générer un minimum de factures de petits montants.

Il est donc proposé de facturer dorénavant chaque transaction de tous les établissements hors réseau, publics comme privés.

Une participation forfaitaire de 12€ par demande apparaît juste au regard de l'effort demandé par ailleurs aux centres de recherche et laboratoires de l'université Jean Moulin.

Une facturation annuelle de ces transactions apparaît souhaitable.

Délibération n° D2017-05-04-Ins
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3
en séance du 30 mai 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants et L. 718-7 et suivants ;
Vu le décret n°2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon » dans sa version modifiée par le décret n°2017-857 du 9 mai 2017 ;
Vu les statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Sur proposition de M. le Président ;

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les modalités de d'élection des grands électeurs au conseil d'administration de la COMUE « université de Lyon » comme suit :

Article 1 :

Les grands électeurs de l'université Jean Moulin sont désignés, au scrutin plurinominal à un tour par et parmi les représentants élus du conseil d'administration, au sein des catégories suivantes :

- Catégorie 4 :
 - o (A) **4** membres représentant les professeurs des universités et personnels assimilés ;
 - o (B) **4** membres représentant les autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés ;
- Catégorie 5 : **2** représentants des autres personnels (bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniques, personnels sociaux et de santé : BIATSS) ;
- Catégorie 6 : **4** représentants des usagers élus par et parmi les usagers titulaires.

Article 2 :

Les votes ont lieu à bulletin secret.

Chaque électeur peut être titulaire d'une procuration pour voter en lieu et place d'un autre au sein d'un même collège.

En cas d'égalité des voix un tirage au sort sera réalisé.

Article 3 :

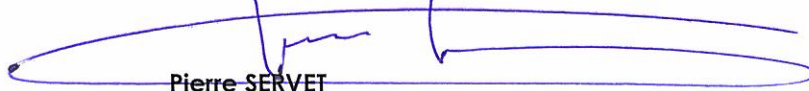
Le directeur général des services est chargé de l'application de la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- | | |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 20 |
| ✓ Nombre d'abstentions : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour : | 18 |
| ✓ Nombre de voix contre : | 2 |

Lyon, le 31 mai 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-Président en charge du conseil d'administration,



Pierre SERVET

Délibération n° D2017-05-05-Sco
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3
en séance du 30 mai 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants, D. 122-4;
Vu la délibération n°D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Vu la délibération n°D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Vu l'avis favorable rendu par la CFVU du 16 mai 2017 ;
Sur proposition de M. le Président de l'université Jean Moulin Lyon3 ;

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Une nouvelle méthode d'évaluation des formations proposées par l'université, dans le cadre de la formation continue, est mise en œuvre. Des fiches, permettant d'établir le coût exact d'une formation (charges directes et indirectes de masse salariale et de fonctionnement) et d'évaluer sa soutenabilité financière, seront élaborées par le porteur de chaque formation. Ce nouvel outil de pilotage doit être apprécié comme un élément nouveau d'aide à la décision, permettant d'évaluer l'opportunité de la mise en œuvre d'une nouvelle formation.

Deux modèles, répondant à des axes d'analyse différents, ont ainsi été élaborés :

- Une fiche d'évaluation au coût moyen pondéré des heures complémentaires : cette méthodologie prend en compte le coût moyen pondéré des heures d'enseignement complémentaires pour les enseignants. Le coût moyen est évalué à 50% de la rémunération totale pour l'ensemble des corps enseignants qui exercent également une activité de recherche ;
- Une fiche établie selon les coûts spécifiques votés par le conseil d'administration de l'université, afin d'évaluer le tarif assurant l'équilibre économique de la formation.

Décide

- **De valider le principe de mise en œuvre des feuilles de coût, selon les deux modèles suivants :**
 1. Evaluation de la formation au coût moyen de l'heure équivalent travaux dirigés (HETD), pour toutes les composantes ;

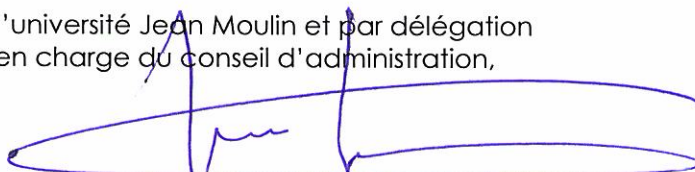
2. Evaluation de la formation au coût spécifique voté, uniquement pour l'Institut d'administration des entreprises.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	18
✓ Nombre d'abstentions :	1
✓ Nombre de voix pour :	17
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 31 mai 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-Président en charge du conseil d'administration,



Pierre SERVET

Note méthodologique**Fiche d'évaluation des formations (FC)****Une co-existence de 2 modèles de fiches répondant chacune à des axes d'analyse différents :**

1. Evaluation de la formation au coût moyen de l'heure EqTD (concerne toutes les composantes)
2. Evaluation de la formation au coût spécifique voté (concerne l'IAE seulement)

Ces deux modèles sont nécessaires pour répondre à des besoins différents :

- **L'évaluation au coût moyen pondéré des heures complémentaires** s'appuie sur une méthodologie définie par la DGESIP qui intègre le coût d'environnement et prend en compte un coût moyen pondéré des heures complémentaires pour les enseignants (calcul par corps de la rémunération totale y compris heures complémentaires divisée par le nombre d'heures totales réalisées). Nous avons adapté la méthode DGESIP en retenant pour le calcul du coût moyen pondéré 50% de la rémunération totale pour les corps d'enseignant qui ont statutairement une activité de recherche (PR, MCF, ATER). Ce modèle est nécessaire dans le cadre de nos échanges avec le Ministère, de notre participation au groupe de travail national suite au rapport Germinet et en interne pour les composantes qui n'appliquent pas de coût spécifique.
- **L'évaluation au coût spécifique voté** est utile en interne pour l'IAE pour déterminer le tarif assurant l'équilibre économique d'une formation.

Un nouvel outil de pilotage pour les porteurs de projets en formation continue :

La fiche est établie par le porteur de projet pour un pilotage stratégique. Elle donne les éléments de coûts fournis par la comptabilité analytique (charges directes et indirectes de masse salariale et de fonctionnement).

Elle permet d'estimer la rentabilité éventuelle en fonction de plusieurs paramètres :

- le nombre d'heures prévues pour la formation
- l'effectif
- le tarif

Elle est un des éléments d'aide à la décision pour décider d'ouvrir ou non la formation.

Dans un 2^{ème} temps, cette fiche permet de constater le réalisé (à partir des données comptables de l'exercice écoulé). Cette comparaison « prévisionnel // réalisé » → permet d'apporter les ajustements nécessaires ou faire des choix.

1^{er} modèle : Au coût spécifique voté :

Exemple : Master 2 Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel (FC de l'IAE)

Estimation de la marge prévisionnelle (partie gauche de la fiche)

A renseigner par le porteur de projet (les cellules en jaune ci-dessous) :

- l'effectif
- le nombre d'heures « maquette »
- le(s) tarif(s)
- le(s) coût(s) spécifique(s) de rémunération pour les intervenants avec les heures correspondantes
- les coûts spécifiques directs liés à la formation (restauration, déplacements, frais publicitaires, documentation pédagogique ...etc.) hors masse salariale

Nombre prévisionnel d'inscrits :

17

		HRS	HeqTD
TOTAL HEURES DE LA FORMATION		383	
		Prévisionnel	
RECETTES	Tarif National par étudiant (TN Licence ou TN Master)	Montant	Effectif
	Droit d'inscription au diplôme d'établissement (DU, Certificat, Préparation)	261 €	17
	Tarif particulier (inscriptions multiples, boursier, demandeur d'emploi, autre ...)	4 750 €	4
	Tarif Formation Continue	9 500 €	13
	Module de Remise à niveau		
RECETTES			161 189 €
		Prévisionnel	
COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	Coût heures maquette au coût moyen d'une heure d'enseignement	Coût chargé	HCM
	Coût heures maquette au coût spécifique voté	122 €	335
	Remise à Niveau	122 €	48
	Coordinateur de la formation, prime responsable pédagogique		
	Tutorat	272 €	17
	Surveillance d'examen		
	Interrogation orale		
	Suivi du rapport professionnel		
	Suivi du mémoire		
	Soutenance mémoires	215 €	8,5
COÛTS SPECIFIQUES	Séminaires internationaux (18 H par étudiant, coût de revient d'un séminaire = 30 € par étudiant)	30 €	17
	TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (ENS, EC, VAC)		56 366 €
	Jurys de sélection, entretiens de sélection (5 demi-journées et 2 personnes par jury)		558 €
	Jurys de VAP		143 €
	Restauration : Petit déjeuner de rentrée		150 €
	Cocktail de rentrée		600 €
	Cocktail sortie promo		300 €
	Réunion pédagogique		270 €
	Repas intervenants		150 €
	Déplacements et hébergements des intervenants		600 €
	Frais publicitaires (insertion catalogue, parution presse, frais de sites web, communication ...)		141 €
	Participation salons, manifestations professionnelles, réunions, remise de diplômes ...		
	Documentation pédagogique		2 420 €
	Reprographie		
	Location de salles		
	Autres frais spécifiques :		500 €

3 niveaux de coûts de soutien et de support se distinguent :

1. coûts de soutien et de support du service FC
 - pour les charges de fonctionnement : coûts spécifiques connus **ou** coût moyen
2. coûts de soutien et de support de la composante (services communs)
3. coûts de soutien et de support des services centraux et des services communs

1	COUTS DE SOUTIEN & DE SUPPORT (Service FC)			
	Coût direct masse salariale (Coordination administrative et financière) ⁽¹⁾			16 236 €
	Coûts spécifiques <u>ou</u> coût fonctionnement ⁽¹⁾ du service FC			
	TOTAL COÛTS SPECIFIQUES			22 068 €
	TOTAL COÛTS DIRECTS (Coûts de personnel formation + coûts spécifiques)			78 434 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (Recettes - Total coûts directs)				82 755 €
2	COUTS DE SOUTIEN & DE SUPPORT (Composante)			
	Coût indirect masse salariale (Coordination administrative et financière) ⁽¹⁾			12 743 €
	Coût masse salariale (Services communs de la composante) ⁽¹⁾			2 133 €
	Coût fonctionnement (Services communs de la composante) ⁽¹⁾			3 303 €
3	COUTS DE SOUTIEN & DE SUPPORT (Services Centraux & Services Communs)⁽²⁾			
	Coût masse salariale services centraux et services communs ⁽³⁾			11 036 €
	Coût fonctionnement services centraux et services communs ⁽³⁾ hors charges immobilières			7 419 €
	TOTAL COÛTS INDIRECTS (SOUTIEN ET SUPPORT)			36 634 €

La détermination des charges indirectes est issue du modèle de comptabilité analytique.

La ventilation de ces charges - de masse salariale & de fonctionnement – entre les formations d’un même type (ici FC) et au sein de la même composante se fait par le biais d’une clé mixte pour les 3 niveaux de coûts.

Cette clé de répartition mixte est construite à partir de 3 indicateurs, pesant chacun pour 1/3 de la clé :

- le nombre d’inscrits pédagogiques
- le volume horaire de la maquette
- le nombre de formations FC

Calcul de la marge réalisée (partie droite de la fiche) – à la fin de l’année universitaire

1. Edition du « Suivi de la réalisation des séances » pour déterminer les heures saisies pour paiement.
Celles-ci sont valorisées au coût spécifique payé.
2. Affectation des charges de l’exercice écoulé au prorata de la clé mixte pour la répartition entre les formations d’un même type (ici FC) et d’une même composante sur les 3 niveaux de coûts :
 - coûts de soutien et de support du service FC
 - coûts de soutien et de support de la composante
 - coûts de soutien et de support des services centraux et des services communs

2ème modèle : Au coût moyen pondéré des HC :

Estimation de la marge prévisionnelle (partie gauche de la fiche)

Valorisation des heures d'enseignement au coût moyen déterminé en comptabilité analytique. Le calcul du coût moyen intègre les heures de tutorat, de surveillance d'examen, de suivi de mémoire ... etc.

Rappel du coût moyen pondéré par corps selon méthode Lyon 3 : 50% de la rémunération totale y compris heures complémentaires pour les enseignants chercheurs et les enseignants avec service de recherche ; totale de la rémunération y compris heures complémentaires pour les enseignants qui ne font pas de recherche (PRAG, PRCE, enseignants contractuels ...)

A renseigner pour les coûts de personnel formation, les heures d'enseignement maquette.

	Prévisionnel		
	Coût chargé	HCM	Total chargé
Coût heures maquette au coût moyen d'une heure d'enseignement	212 €	383	81 005 €
Coût heures maquette au coût spécifique voté			
Remise à Niveau			
Coordinateur de la formation, prime responsable pédagogique			
Tutorat			
Surveillance d'examen			
Interrogation orale			
Suivi du rapport professionnel			
Suivi du mémoire			
Soutenance mémoires			
Séminaires internationaux (18 H par étudiant, coût de revient d'un séminaire = 30 € par étudiant)			510 €
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (ENS, EC, VAC)			81 515 €

Note : Le coût moyen de l'heure de formation varie d'une composante à l'autre. Par exemple :

- le coût moyen d'un Master à l'IAE est de 141 € l'heure EqTD, soit 212 € l'heure CM
- le coût moyen d'un Master à la Faculté de Droit est de 146 € l'heure EqTD, soit 219 € l'heure CM
- le coût moyen d'un Master à la Faculté de Philosophie est de 212 € l'heure EqTD, soit 318 € l'heure CM

Pour les 3 niveaux de coûts :

- coûts de soutien et de support du service FC
 - pour les charges de fonctionnement : coûts spécifiques connus **ou** coût moyen
 -
- coûts de soutien et de support de la composante
- coûts de soutien et de support des services centraux et des services communs

La même méthode de ventilation des charges entre les formations d'un même type (ici FC) et d'une même composante est appliquée (clé de répartition mixte).

Calcul de la marge réalisée (partie droite de la fiche) – à la fin de l'année universitaire

1. Edition du « Suivi de la réalisation des séances » pour déterminer les heures saisies pour paiement et le type d'enseignant ayant réalisé les heures.



Année universitaire 2015-16
Suivi des heures faites et planifiées avec paiement - Par formation
Hors groupes invalides mais y compris bénévolat

Service
Statistique & Pilota

ances saisies en emploi du temps en date du 24 avril 2017 (faites à cette date ou restant à faire)

Composante porteuse de l'enseignement : iaelyon

Master 2 Finance spé Finance-Contrôle-Diagnostic prog. Contrôle de Gestion et Audit - FC (5144135CL) - Manufacture

Date de mise en paiement	Heures saisies	EqTD saisis	EqTD Statutaire	EqTD Complémentaire	EqTD Bénévole	EqTD Restant A Payer
2016 - 02 (février)	48,50	72,75	0,00	72,75	0,00	0,00
2016 - 06 (juin)	84,00	126,00	0,00	126,00	0,00	0,00
2016 - 10 (octobre)	209,50	314,25	51,00	263,25	0,00	0,00
2016 - hors paies 02, 06 et 10	21,00	31,50	0,00	31,50	0,00	0,00
2017	45,50	68,25	0,00	68,25	0,00	0,00
Total	408,50	612,75	51,00	561,75	0,00	0,00

Lib Type Enseignant	Heures saisies	%	EqTD saisis	EqTD Statutaire	EqTD Complémentaire	EqTD Bénévole	EqTD Restant A Payer
MCF Lyon 3	161,00	39%	241,50	21,00	220,50	0,00	0,00
Ens. 2nd degré Lyon 3	7,00	2%	10,50	0,00	10,50	0,00	0,00
Contractuels Ens. Lyon 3	119,00	29%	178,50	30,00	148,50	0,00	0,00
BIATS Lyon 3	31,50	8%	47,25	0,00	47,25	0,00	0,00
Extérieurs Lyon 3	90,00	22%	135,00	0,00	135,00	0,00	0,00
Total	408,50	100%	612,75	51,00	561,75	0,00	0,00

% des heures par type d'enseignant

Les heures saisies sont valorisées au coût moyen de l'heure pondéré des heures complémentaires :

	Réalisé 2015/2016		
	Coût chargé	HCM	Total chargé
Professeurs des universités (PU)	362 €		
Professeurs des universités Associés	333 €		
Maitres de conférences (MCF)	215 €	161	34 535 €
Maitres de conférences Associés	198 €		
Professeurs agrégés et assimilés (PRAG, PRCE, Ens 2nd degré)	236 €	7	1 649 €
ATER	167 €		
Contractuels ENS + lecteurs + maitres de langues	171 €	119	20 349 €
Vacataires (y compris BIATS Lyon 3) Licence + master FI	84 €		
Vacataires (y compris BIATS Lyon 3) Licence + master FC	116 €	121,5	14 033 €
Séminaires internationaux (18 H par étudiant, coût de revient d'un séminaire = 30 € par étudiant)	30 €		510 €
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (ENS, EC, VAC)		409	71 075 €

2. Affectation des charges de l'exercice écoulé au prorata de la clé mixte pour la répartition entre les formations d'un même type (ici FC) et d'une même composante sur les 3 niveaux de coûts :

- coûts de soutien et de support du service FC
- coûts de soutien et de support de la composante
- coûts de soutien et de support des services centraux et des services communs

Lexique :

Marge sur coûts directs = Recettes – Coûts directs

Marge nette = Recettes – [Coûts directs + Coûts indirects]

Coûts complets

Délibération n° D2017-05-06-Sco
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3
en séance du 30 mai 2017

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
Vu la délibération n°D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Vu la délibération n°D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur ;
Vu la délibération n°2016-05-04-Ins attribuant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président, approuvée par le CA de l'université Jean Moulin Lyon 3 réuni le 17 mai 2016 ;
Vu l'avis favorable de la commission formation du conseil académique de l'université Jean Moulin Lyon 3 du 16 mai 2017 ;

Décide

- d'approuver les conventions suivantes :

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
17-CC-135	MEGA International	Modalités de collaboration entre IMeag International et Lyon3 (IAE Lyon) dans le cadre des MOOC -CARTOPRO S et PILOPRO'S en vue d'instaurer un partenariat entre les deux parties.
17-cc-312	CAMPUS France	Avenant n°3 à la convention initiale n°2016-2773 portant sur le renouvellement de la convention
17-cc-325	Association sportive Lyon 3	Versement d'une subvention par l'Université à l'AS Lyon3 afin de financer l'inscription, les déplacements et l'hébergement des étudiants et de leurs encadrants, participant à des compétitions sportives de niveaux régionales, nationales ou internationales

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	18
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	18
✓ Nombre de voix contre :	0

A titre d'information, les conventions suivantes ont été signées par le président, par délégation de pouvoir du conseil d'administration :

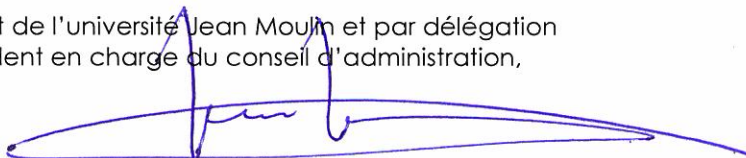
NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
17-CC-79	Association ENTRE LES MAILLES	Mise en place d'un atelier d'éducation aux images pour les étudiants dans le cadre du cycle Désir de mémoires
17-cc-153	Université De Lyon	Convention établie entre l'UDL et Lyon3 relative aux modalités de reversement par l'UDL à Lyon3 d'une partie des frais de gestion sur les dépenses des LABEX revenant aux établissements partenaires réalisées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2019;
17-cc-155	L'ESPACE PANDORA	Convention de partenariat entre Lyon3 et l'Espace Pandora spécialisé dans l'action culturelle autour du livre et de l'écrit e. L'objectif de cette convention est de formaliser ce partenariat en décrivant leurs engagements respectifs tant financiers que logistique en vue du "Magnifique Printemps" événement qui se tiendra en mars 2017 .
N°17-CC-199	AMUE	Avenant à la convention SIFAC DEMAT N°2016-2629
N°17-CC-219	Ahtzic SILIS et Danielle STEPHANE	Contractualisation de l'exposition Happy Birthday dans le cadre de la saison 2016-2017 du Service des Affaires Culturelles
N°17-CC-221	CROUS de Lyon	Formaliser le partenariat entre les 2 parties (CROUS et Lyon3) et décrire leurs engagements
N°17-CC-233	Pôle Lyrique excellence	Contractualisation d'un concert du Trio ALPHORN dans le cadre de la saison culturelle du service des Affaires Culturelles
N°17-CC-235	UDL	Refacturation n°2017-TICE-02 relative à l'abonnement annuel Nuxeo Connect Silver pour l'année 2017 via l'UDL (tarif marché négocié par l'UDL)
N°17-CC-237	Clinique ST VINCENT DE PAUL	Modalités de collaboration entre la Clinique St Vincent d Paul et le Service de médecine préventive de Lyon3 concernant les étudiants(es) âgées entre 18 et 26 ans.
N°17-CC-248	Fondation entreprise CERA	Modalités de versement et d'utilisation de la dotation financière par la Fondation d'entreprise CERA (Caisse Epargne Rhône Alpes) au profit de la Fondation pour l'université de Lyon pour le compte de la Fondation Université Jean Moulin

17-cc-258	Université de Lyon	Avenant n°3 portant sur le renouvellement de la convention de refacturation pour l'acquisition de licences libératoires "Business Intelligence" dans le cadre du passage du marché de l'AMUE à l'UGAP
17-CC-260	Ass Maison des Ecrivains et Littérature - MEL	L'équipe MARGE de l'UJM Lyon3 s'engage à recevoir dans le cadre du programme intitulé "Le temps des écrivains à l'université et dans les grandes écoles, à la Maison des Ecrivains et de la Littérature, (MEL) l'auteur : Ivan JABLONKA le 02/03/17 pour une conférence
17-cc-261	Sté RD2 Conseil SAS	Contrat de collaboration de recherche dans le cadre de la CIFRE N°20165-1473 entre la Sté RD2 CONSEIL SAS et l'UJM Lyon3 (Centre de recherche Magellan afin de réaliser le projet de thèse de M.Fabien CANOLLE "L'employabilité des jeunes docteurs dans les PME".
N°17-CC-270	COMUE	Definir les conditions de reversement par Lyon3 à l'Université de Lyon, du financement attribué dans le cadre du stand "formation continue" au Mondial des Métiers 2017
17-CC-308	consulat Etats-Unis à Lyon	organisation exposition "Louons maintenant les grands hommes" centenaire Première guerre mondiale
17-cc-320	Editions ENI	Contrat pour l'utilisation de la bibliothèque numérique entre Lyon3 (BU) et les Editions ENI
17-cc-321	Collège Paul Eluard - Vénissieux	Fixer les conditions dans lesquelles l'UJM Lyon3 (Equipe Pôle Réussite) dispensera aux enseignants du Collège P Eluard des modules de formation portant sur des outils de formation professionnelle pour aider les enseignants dans leur pratique quotidienne,
17-CC-330	LEXIS-NEXIS SA	Contrat de licence entre Lyon3 (ABES) et LexisNexis. La durée du contrat couvre la période pour laquelle est conclu le marché UJM 2017-26 Lot 1.
17-CC-335	Sté BOCCARD et l'Université Lyon2	Modalités et conditions dans lesquelles la doctorante (A, SARTORIUS) effectuera au sein de la société les travaux de recherche portant sur la coordination des relations intra et inter-organisationnelles au sein de la Société BOCCARD.
17-CC-336	Mérieux Université	Modalités et conditions de versement par l'IRPHIL d'une subvention à l'occasion de la journée "Ateliers sur les enjeux contemporains en santé" le 17 mars 17 à Montcelard
17-CC-337	BYBLOS Group	Modalités d'accord d'une opération ponctuelle de sponsoring entre BYLBLOS Group et l'UJM Lyon3 et de leurs obligations respectives dans le cadre de la soirée du 13/05/17 Salle Molière (Cosi Fan Tutte) - coproduction Lyon3 et Nova

17-CC-344	Sté XERFI-DGT	Contrat établi entre Lyon3 (BU) et la Sté XERFI portant sur l'abonnement XERFI 700 2016 et dont la mise à disposition s'effectue sous la forme d'une version INTERNET : accès à la base de données "en ligne",
17-CC-345	Editions Francis LEFEBVRE	Contrat de licence permettant l'accès au profit de Lyon3 aux versions électroniques des services documentaires Navis et Mementis en ligne sur Internet (produits sous licence)

Lyon, le 31 mai 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-Président en charge du conseil d'administration,



Pierre SERVET

Délibération n° D2017-05-07-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3
en séance du 30 mai 2017

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et L. 821-1 ;
Vu la délibération n°D2015-07-10 du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Vu la délibération n°D2015-07-11 du 06 juillet 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Sur proposition du directeur de l'Institut international de la francophonie ;

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les participations aux frais de formation, de séjour et de mobilité accordées sur les crédits Agence universitaire de la Francophonie 2017 suivantes :

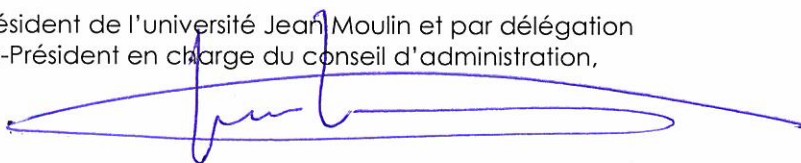
	Nom prénom	Nationalité	Montant	Durée
1	YANG Chencheng	Chine	600 €	Octobre 2017 à juin 2018 (9 mois)
2	ALIHA Geoffroy Théodore	Bénin	700 €	Septembre 2017 à décembre 2017 (4 mois)
3	TUNCER Zeynep Hazal	Turquie	500 €	Juillet 2017 (1 mois)

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- | | |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 18 |
| ✓ Nombre d'abstentions : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour : | 18 |
| ✓ Nombre de voix contre : | 0 |

Lyon, le 31 mai 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-Président en charge du conseil d'administration,



Pierre SERVET

Délibération n° D2017-05-08-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3
en séance du 30 mai 2017

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 ;
Vu la délibération n° 2015-07-10-ins du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Vu la délibération n° 2015-07-11-ins du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Sur proposition de Mme Directrice des affaires financières,

Après en avoir délibéré,

Décide

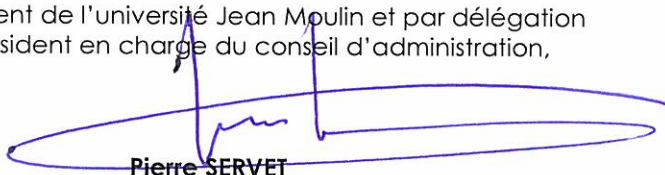
- Article 1^{er} : L'acceptation du don de la société « 6eme immobilier » accordé à l'université Jean Moulin pour le soutien à l'activité culturelle de l'établissement, par le président.
- Article 2 : Le don de 10 000€ intervient dans le cadre de l'évènement « opéra COSI FAN TUTTE ».
- Article 3 : Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	18
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	18
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 31 mai 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-Président en charge du conseil d'administration,



Pierre SERVET

Délibération n° D2017-05-09-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3
en séance du 30 mai 2017

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 ;
Vu la délibération n° 2015-07-10-ins du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Vu la délibération n° 2015-07-11-ins du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Sur proposition de Mme Directrice des affaires financières,

Après en avoir délibéré,

Décide

- Article 1^{er} L'acceptation du don de la société « Crédit agricole centre-est » accordé à l'université Jean Moulin pour le soutien à l'activité culturelle de l'établissement, par le président.
- Article 2 Le don de 2 000€ intervient dans le cadre de l'évènement « opéra COSI FAN TUTTE ».
- Article 3 Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	18
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	18
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 31 mai 2017

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-Président en charge du conseil d'administration,



Pierre SERVET